

REGLEMENT

Peuvent participer les cyclotouristes licenciés ou non à la fédération française de cyclotourisme.

Les non licenciés fourniront un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclotourisme datant de moins de 3 mois.

Les tandems comptent pour deux participants. Les mineurs pourront y participer munis d'une autorisation parentale et accompagnés d'un responsable habilité de leur club.

Chaque participant se conformera au code de la route et suivra les consignes données par les organisateurs.

Les départs se feront au gré de chaque participant dans la limite des créneaux horaires prévus par les organisateurs (entre 08h et 09h).

Les itinéraires seront sommairement fléchés et chacun devra se comporter en cyclotouriste en suivant son carnet de route.

Un véhicule d'assistance joignable par téléphone sera sur le circuit.

Les participants non adhérents à la FFCT seront couverts par l'assurance de l'organisateur. Celle-ci couvre les intéressés en responsabilité civile, défense et recours et accidents corporels. Elle ne couvre en aucun cas les cycles et les vêtements.

Carte recommandée: 1/150 000 - **Michelin départements n° 336**

Inscriptions à l'aide du bulletin joint avant le 1^{er} septembre 2018

Engagement: licenciés FFCT et – 18 ans : **gratuit**
Non licenciés FFCT : **5 €**

Prestations: 90,00 € comprenant hébergement en demi-pension, repas de samedi et dimanche midi, ravitaillement sur le parcours, transport des bagages. **Emmenez vos serviettes de toilette.**

Le bulletin d'inscription sera accompagné du règlement: chèque à l'ordre du CODEP 47, à faire parvenir avant le 1^{er} septembre 2018 à:

Serge POLLONI 8, rue du Basque 47240-Sérignac-sur-Garonne

Annulation: pas de remboursement après le 08/09/2018, sauf cas grave sur présentation d'un justificatif auprès des organisateurs.

Fédération Française de Cyclotourisme Comité départemental de **LOT ET GARONNE**

A la découverte des bastides

Montagnac/Auvignon 47 ↔ Mondonville 31

Départ : Salle des fêtes – 47600 Montagnac/Auvignon

Arrivée : Domaine d'Ariane – 31700 Mondonville

Samedi 15 septembre 2018 : 126 kilomètres

Dimanche 16 septembre 2018 : 120 kilomètres

Renseignements:

Serge POLLONI Tél. 06 73 33 07 13

E-mail: serge.polloni@wanadoo.fr



Montagnac – Mondonville

Openrunner n° 7985675

Départ à partir de 8 heures

Montagnac-sur-Auvignon

Barterotte
Saumont
Francescas
Ligardes
Lectoure (BPF) RAV
Saint-Gény
Aurenque
Touticau
Goutz
Lassalle
Saint Brès
Lauret
Mauvezin (Repas)
Cologne
Ardizas
Encausse
Garac
Le Castéra
Lévignac
Pibrac
Cornebarrieu
Saint-Roch
Le Domaine d'Ariane

Mondonville – Montagnac

Openrunner n° 7985729

Départ à partir de 8 heures

Domaine d'Ariane (Mondonville)

Aussonne
Merville
Grenade (BPF)
Verdun-sur-Garonne
Mas-Grenier
Bourret (RAV)
Belleperche
Castelferrus
Saint-Aignan
Castelmayran
Caumont
Fond de la Peyre
Auvillar (BPF)
Espalais (Repas)
Saint-Loup
Donzac
Saint-Sixte
Caudecoste
Layrac
Marmont-Pachas
Laplume
Moncaut
Montagnac-sur-Auvignon

Sous réserve de modifications, les parcours plus détaillés sont visibles sur « Openrunner » et seront distribués au moment du départ.



Comité Départemental Cyclotourisme Lot et Garonne



Les principaux sites touristiques

Francescas : Bastide fondée en 1286 par Edouard 1^{er} d'Angleterre.

Lectoure : BPF perché sur un promontoire rocheux au riche héritage patrimonial, patrie du maréchal d'empire Jean Lannes et d'une pléthore de généraux.

Aurenque : Hameau aux belles maisons anciennes et bourgeoises qui abrite un couvent des moines capucins, religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise.

Mauvezin : Bastide implantée sur un site escarpé, caractérisée par sa vaste place d'armes avec sa halle datant du XIX^{ème} siècle inscrite MH en 2004.

Château de Bartas : Edifice seigneurial de 1568 sur les terres du village de Saint-Georges. Lieu privé qui propose chambres d'hôtes et salles de réception.

Cologne. Bastide fondée en 1284 par le sénéchal Eustache de Beaumarchais.

Lévignac : Château de la comtesse du Barry et tour du télégraphe Chappe

Pibrac : Château et basilique sainte Germaine

Domaine d'Ariane : Centre International de Séjour de Toulouse

Aussonne : Eglise Notre-Dame-du-Rosaire inscrite au titre des monuments historiques

Merville : Château construit par Henri Auguste de Chalvet de 1743 à 1759

Grenade : Bastide fondée en 1290 par l'Abbaye de Grand Selve qui fut détruite après la révolution (halle, église de l'Assomption de Notre-Dame, couvent des Ursulines et hospice saint-Jacques)

Verdun-sur-Garonne : château de la « Reine Margot », église saint Michel, Halle et mairie

Cordes-Tolosane : Bastide de 1270, abbaye de Belleperche, ancien monastère cistercien.

Auvillar : BPF dominant la vallée de la Garonne (tour de l'Horloge et halle)

Donzac: Bastide fondée en 1271

Caudecoste : Bastide en 1270 avec une Charte des Communes accordée par le Seigneur Prieur Clunisien